



Surcout devis sans avenant

Par **prometheus**, le **21/03/2014** à **21:47**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnEn 2006 j'ai fait refaire ma toiture par un couvreur (mon seul interlocuteur).rnLors des travaux celui-ci a cru bon devoir faire refaire un cheneau en zinc sans avenant à son devis initial.rnEn 2010 (4 ans après) je reçois la facture du zingueur ayant refait le cheneau: 1260.94 euros !(je ne paye pas).rnEffaré par le prix je fais faire un devis en 2012 par un autre zingueur: 629.16 euros pour le même travail soit 2fois moins cher 6 ans après, alors que la TVA était passée de 5.5 à 7%!rnJ'en informe le premier zingueur par courrier avec AR en lui disant que je veux bien le payer pour le travail qu'il a effectué en 2006 mais pas à ce prix...rnAujourd'hui(7ans après) il m'envoie une nouvelle facture:1173.28 euros avec TVA à 10%!rnJe n'ai toujours pas l'intention de payer : suis-je en tort et que dois-je faire pour rester dans la légalité ?rnMERCI infiniment à vous !

Par **chaber**, le **22/03/2014** à **06:38**

bonjourrnrvous deviez à l'entrepreneur la facture qui devait correspondre au devis qu vous aviez accepté. Les travaux supplémentaires auraient du faire l'objet d'un avenant.rnrnPar ailleurs, il y a prescription

Par **Lag0**, le **22/03/2014** à **09:56**

Bonjour,rnJe ne comprends pas pourquoi ce professionnel vous adresse une facture ? Vous n'avez aucun lien avec lui ! Si j'ai bien suivi, c'est le couvreur qui lui a passé commande d'un travail (sous-traitance), c'est donc au couvreur de le payer...